

## Rapport N° 63

### Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Marco Carenza et consorts « Pour la mise à disposition d'un lieu de révision destiné aux étudiants »

---

Nyon, le 20 septembre 2017

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Madame Amparo Lazcani et de Messieurs Luciano De Garrini, Dominique Karlen, Niall Macpherson, Olivier Tripet, Mark Weaver et Olivier Stalder (président et rapporteur) s'est réunie le 19 septembre en présence de Madame la Municipale Stéphanie Schmutz et du Chef de service Michel Piguet.

M. Jonas Donnet, qui nous avait fait part de ses questions, était excusé.

En réponse aux postulants la Municipalité, consciente du manque évident de lieux propices à l'étude, propose de mettre gratuitement à disposition le réfectoire du restaurant scolaire et Nyon-Marens. Ce lieu sera géré par les étudiants. M. Michel Piguet précise qu'un lieu de ce type existe depuis plusieurs années à Gland, dans le réfectoire de l'école de Grand-Champ, et fonctionne très bien dans le respect des accords passés.

Les conditions d'utilisation feront l'objet d'une convention entre la Municipalité et au moins deux étudiants référents qui en auront fait la demande formelle. Cette convention devra notamment définir le calendrier, les horaires d'ouverture et de fermeture, l'accès au wifi, le respect et la propreté du lieu, et la communication sur sa disponibilité, en tenant compte du fait que ce lieu est aussi ponctuellement mis à disposition de sociétés locales.

Pendant la discussion la commission évoque la situation des étudiants non universitaires qui sont confrontés au même problème. La réponse est très claire, les étudiants des écoles professionnelles et les gymnasiens ne seront pas exclus de ce projet. Les détails des accès internet sécurisés ou non n'auront de réponses qu'après négociations avec les étudiants référents.

Conclusions :

En proposant un lieu aux les étudiants nyonnais et des communes voisines, et une manière de le gérer, la Municipalité répond aux trois points soulevé par les postulants. En y incluant les étudiants des écoles professionnelles et les gymnasiens, elle en ajoute un point important aux nos yeux.

La commission, unanime, vous demande donc d'accepter sans réserve la réponse proposée par la Municipalité au postulat.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le rapport municipal N° 63/2017 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Marco Carezza et consorts « Pour la mise à disposition d'un lieu de révision destiné aux étudiants »,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

- de prendre acte du rapport municipal N° 63/2017 en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Marco Carezza et consorts, intitulé « Pour la mise à disposition d'un lieu de révision destiné aux étudiants ».

La Commission :

Amparo Lazcani  
Luciano De Garrini  
Jonas Donnet  
Dominique Karlen  
Niall Macpherson  
Olivier Tripet  
Mark Weaver  
Olivier Stalder (président et rapporteur)